



PLÊMEUR
—
PLAÑVOUR

DICRIM 2025

Document d'information
sur les risques majeurs

EDITO DU MAIRE

Il est essentiel de comprendre et de se préparer aux risques majeurs qui pourraient affecter notre commune. C'est pourquoi la ville de Ploemeur est fière de vous présenter son tout nouveau DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Ce document, fruit d'un travail rigoureux, est une ressource indispensable pour chacun d'entre nous, qu'il s'agisse des agents municipaux ou des citoyens. Le DICRIM a été conçu pour recenser de manière exhaustive les dangers potentiels propres à Ploemeur, et surtout, pour détailler les bonnes pratiques et les réactions adaptées à chaque situation. Chaque risque majeur y est associé à une réponse claire et précise, vous guidant sur les gestes qui sauvent et les comportements à adopter pour votre sécurité et celle de vos proches.

Les chiffres sont là pour nous le rappeler : au cours des quarante dernières années, Ploemeur a connu neuf épisodes de risques majeurs déclarés. Ce qui est particulièrement frappant, c'est que cinq de ces événements se sont produits au cours des cinq dernières années. Cette accélération souligne l'urgence de la situation et la nécessité d'une préparation accrue face aux défis climatiques et environnementaux contemporains.

Face à ce constat, la commune de Ploemeur ne reste pas inactive. Nous sommes plus que jamais engagés dans une transition environnementale et énergétique ambitieuse. Cette démarche volontariste vise à limiter les facteurs aggravants de ces risques, en œuvrant pour un développement plus durable et résilient de notre territoire.

Nous vous invitons vivement à vous approprier le DICRIM. Il est un outil essentiel pour renforcer notre sécurité collective et notre capacité à faire face ensemble aux imprévus. En étant informés et préparés, nous rendrons Ploemeur encore plus forte et plus sûre.

Votre Maire,
Ronan LOAS



INTRODUCTION



Ce présent document recense les risques majeurs auxquels la Ville de PLOEMEUR peut être confrontée et les consignes à appliquer par tous citoyens concernés.

Il est élaboré par le Maire et s'appuie sur le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**.

Le DICRIM permet d'adopter les réactions selon la situation et d'agir efficacement en conséquence afin de sauvegarder des vies mais aussi limiter les atteintes aux biens et à l'environnement.

SOMMAIRE

“ Pour chaque **RISQUE**, les
réflexes à adopter **AVANT**,
PENDANT et **APRÈS** ”

LES RISQUES

Météorologique.....	P 5
- Grand froid	
- Canicule	
- Tempête	
Vagues submersion.....	P11
Pollution maritime.....	P15
Transport de matières dangereuses (TMD).....	P16
Mouvements de terrain.....	P18
Menace terroriste.....	P20
Séismique.....	P21
Radon.....	P23
Crash d'avion.....	P25
Engins de guerre.....	P26
L'ALERTE.....	P28
La Réserve communale de Sécurité civile.....	P29
KIT D'URGENCE.....	P30
N° et sites utiles - Formulaire	P31



GRAND froid

Le plan **GRAND froid**
est déclenché **par l'ARS**



- ✓ Épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique
- ✓ Températures avec des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région



Repérer les personnes vivant dans des conditions précaires et pouvant se trouver en situation de danger.



GRAND froid

Vigilance Orange

- ✓ Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- ✓ Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
- ✓ Evitez les efforts brusques
- ✓ Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.
- ✓ Si vous remarquez un sans-abri en difficulté, **prévenez le 115.**



Vigilance Rouge

- ✓ Evitez toute sortie au froid
- ✓ Si vous êtes obligés de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
- ✓ Evitez les efforts brusques
- ✓ Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités
- ✓ Si vous remarquez un sans-abri en difficulté, **prévenez le 115.**

RISQUE METEOROLOGIQUE



Depuis 2004, le Morbihan a connu
12 jours de vigilance orange et 2
jours de vigilance rouge



- ✓ Période de fortes chaleurs atteignant + de 32° le jour et 19° la nuit au moins 3 jours consécutifs (dans le Morbihan en 2025)
- ✓ Une veille saisonnière nationale est activée **du 1^{er} juin au 15 septembre**



Personnes particulièrement exposées :
personnes âgées, enfants en bas âge,
personnes travaillant à l'extérieur



Vigilance Orange

- ✓ Passez au moins **deux ou trois heures par jour** dans un **endroit frais**.
- ✓ **Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.**
- ✓ **Adultes et enfants** : Buvez beaucoup d'eau
- ✓ **Personnes âgées** : Buvez 1,5 litre d'eau par jour et mangez normalement.
- ✓ **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** (de 11h00 à 21h00).
- ✓ **Limitez vos activités physiques**
- ✓ **Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées de votre entourage.**



Vigilance Rouge

- ✓ **N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.**
- ✓ Passez au moins **deux ou trois heures par jour** dans un **endroit frais**.
- ✓ **Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.**
- ✓ **Adultes et enfants** : Buvez beaucoup d'eau
- ✓ **Personnes âgées** : buvez 1,5 litre d'eau par jour et mangez normalement.
- ✓ **Évitez de sortir aux heures les plus chaudes** (de 11h00 à 21h00).
- ✓ **Limitez vos activités physiques**
- ✓ **Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées de votre entourage**

TEMPÊTE – Vents Violents

- ✓ Vents supérieurs à 89 km (degré 10 sur l'échelle de Beaufort qui en compte 12)
- ✓ Pluies intenses pouvant provoquer des inondations, des glissements de terrain, des coulées de boue, des chutes d'arbres, de lignes électriques...) amplifiant ce qui est causé par le vent.

Météo France affiche
des cartes de vigilance



Le Préfet peut prendre des dispositions pour interdire la circulation sur les axes principaux.

Le Maire peut prendre des arrêtés, des mesures préventives.



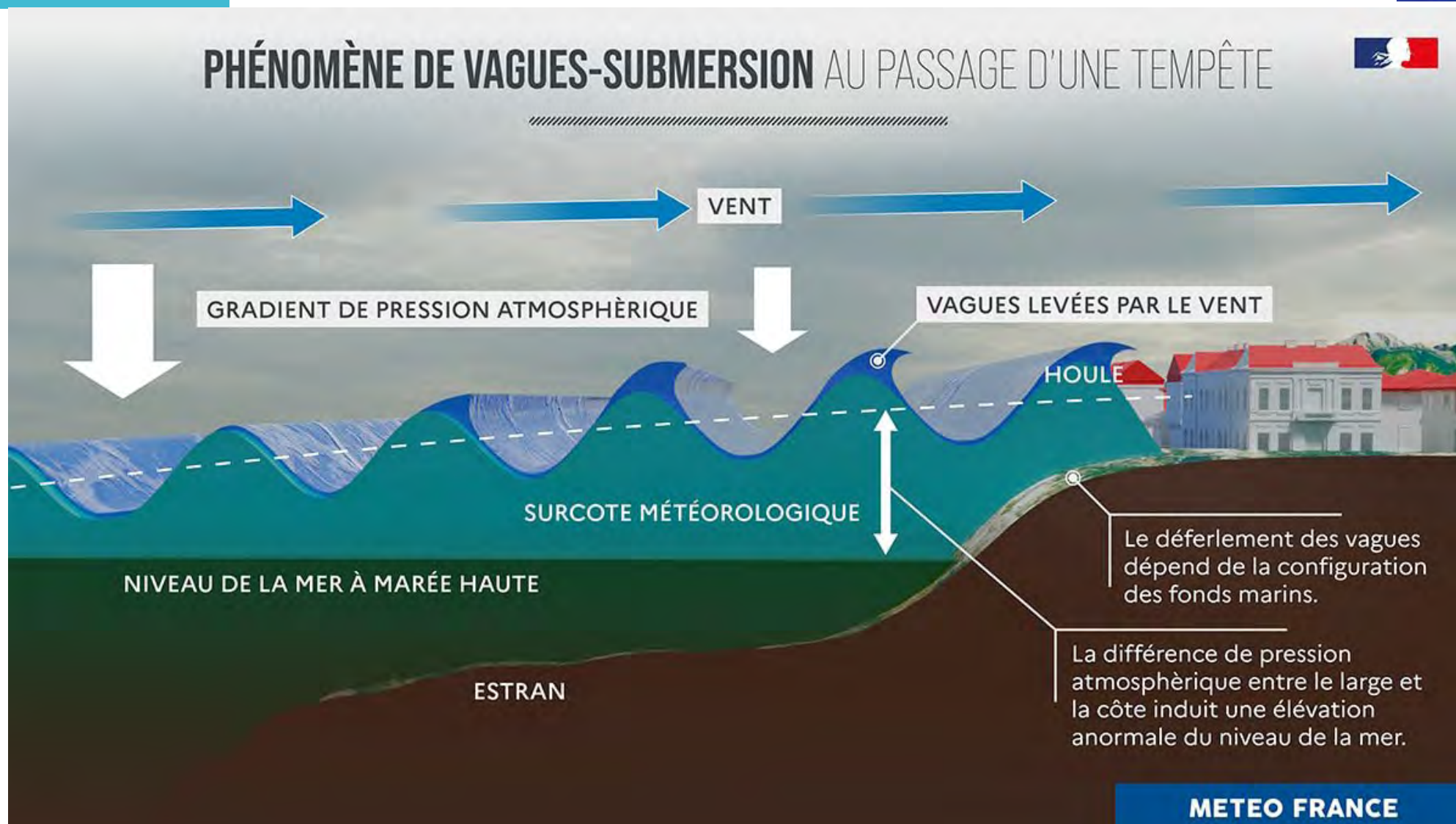
Vigilance Orange

- ✓ **Limitez vos déplacements** et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- ✓ Prenez garde **aux chutes d'arbres ou d'objets**.
- ✓ **N'intervenez pas sur les toitures.**
- ✓ Rangez **les objets exposés au vent**.



Vigilance Rouge

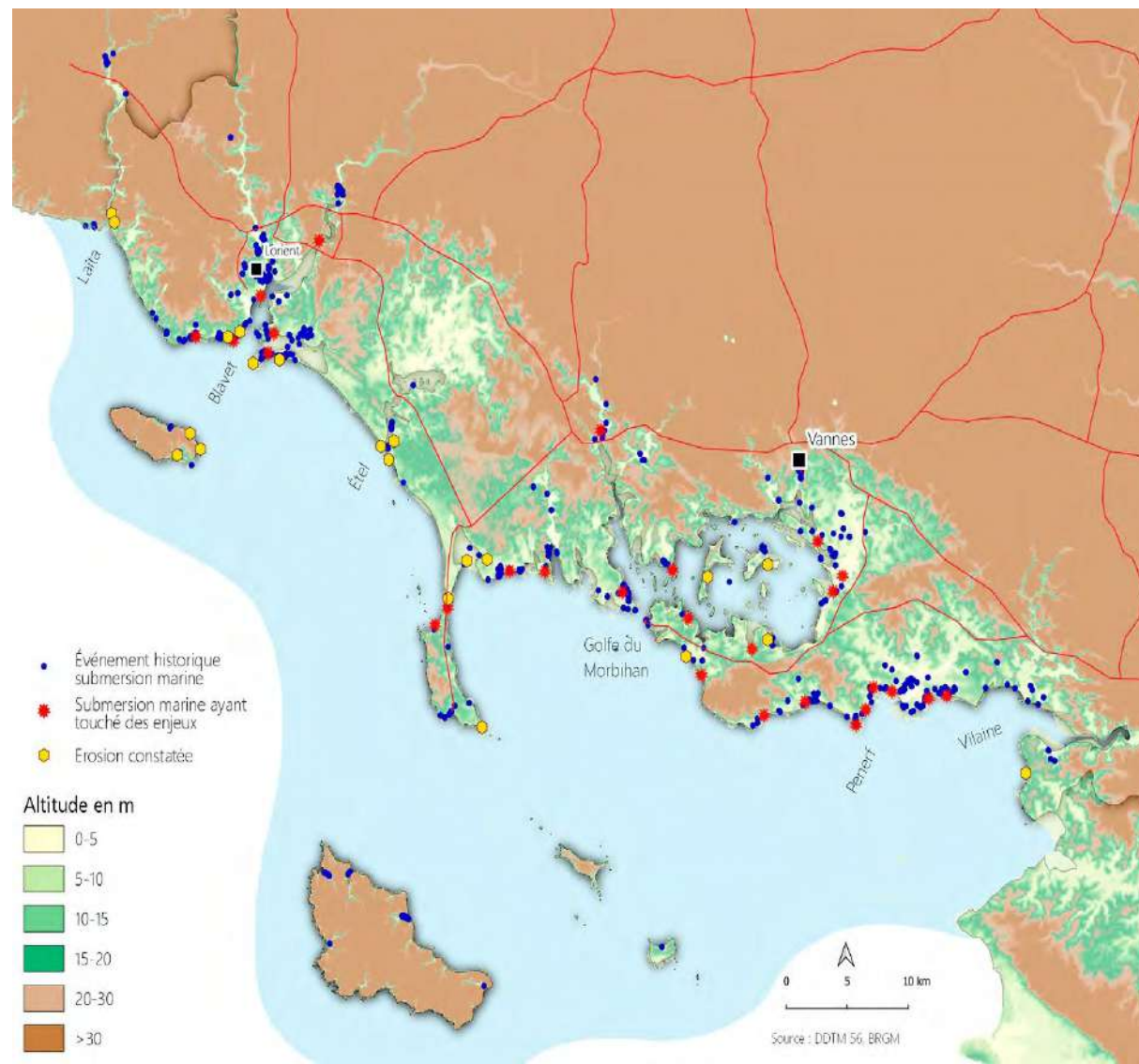
- ✓ **Restez chez vous** et évitez toute activité extérieure.
- ✓ **Si vous devez vous déplacer**, soyez très prudent. **Empruntez les grands axes** de circulation.
- ✓ Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et **n'intervenez surtout pas sur les toitures**.



RISQUE VAGUES SUBMERSION

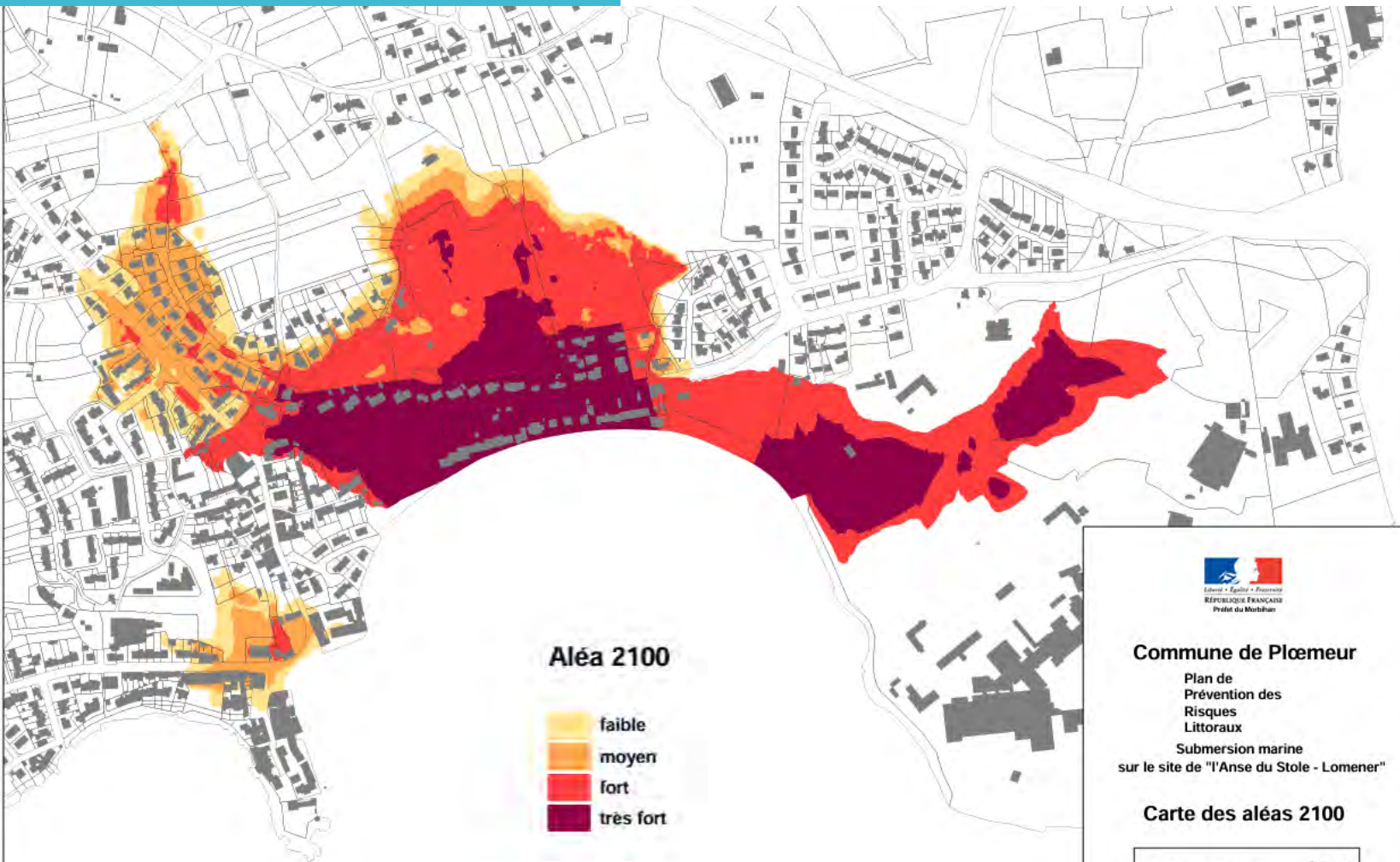


Les zones à risques



RISQUE VAGUES SUBMERSION

Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) Anse du Stole - Lomener à Ploemeur




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet du Morbihan

Commune de Ploemeur
Plan de
Prévention des
Risques
Littoraux
Submersion marine
sur le site de "l'Anse du Stole - Lomener"

Carte des aléas 2100

Date d'approbation : 24 SEP 2014

Signature :

- ✓ Le PPRL a été approuvé par un arrêté préfectoral le 24 septembre 2014
- ✓ Il sert à protéger les habitants, les bâtiments et l'environnement près de la mer
- ✓ C'est un outil de maîtrise de l'urbanisme : il réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis allant de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.
- ✓ Le site de l'Anse du Stole a été déterminé comme étant soumis au risque de submersion marine suite à une étude menée par le Centre d'étude technique maritime et fluvial entre 2004 et 2006.

RISQUE VAGUES SUBMERSION



Les bons gestes



AVANT

- ✓ Mettre hors d'eau les objets précieux, meubles, papiers personnels, matières et produits polluants ou dangereux
 - ✓ Repérer disjoncteur électrique, robinet d'arrêt de gaz
 - ✓ Obturer les entrées d'eau, portes, soupiraux, évents
 - ✓ Arrimer les cuves
 - ✓ Garer les véhicules hors zone inondable
 - ✓ Faire une réserve d'eau potable et d'aliments
 - ✓ Prévoir radio à piles, vêtements, médicaments, couvertures
- > Prévoir les moyens d'évacuation**

PENDANT

> S'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux

Dès l'alerte

- ✓ Fermer les portes, fenêtres et soupiraux
- ✓ Couper le courant électrique (actionner les commutateurs avec précaution)
- ✓ Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages de maisons, collines)

> N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcé par la crue

> Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

APRES

- ✓ **Faire sa déclaration de sinistre** auprès de son assureur et informer également le Maire de votre commune qui demandera alors la reconnaissance CATNAT auprès de l'État
- ✓ **Aérer les pièces**
- ✓ **Désinfecter à l'eau de javel**
- ✓ **Chauffer dès que possible**
- ✓ **Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche**

RISQUE

POLLUTION MARITIME



LES BONS RÉFLEXES

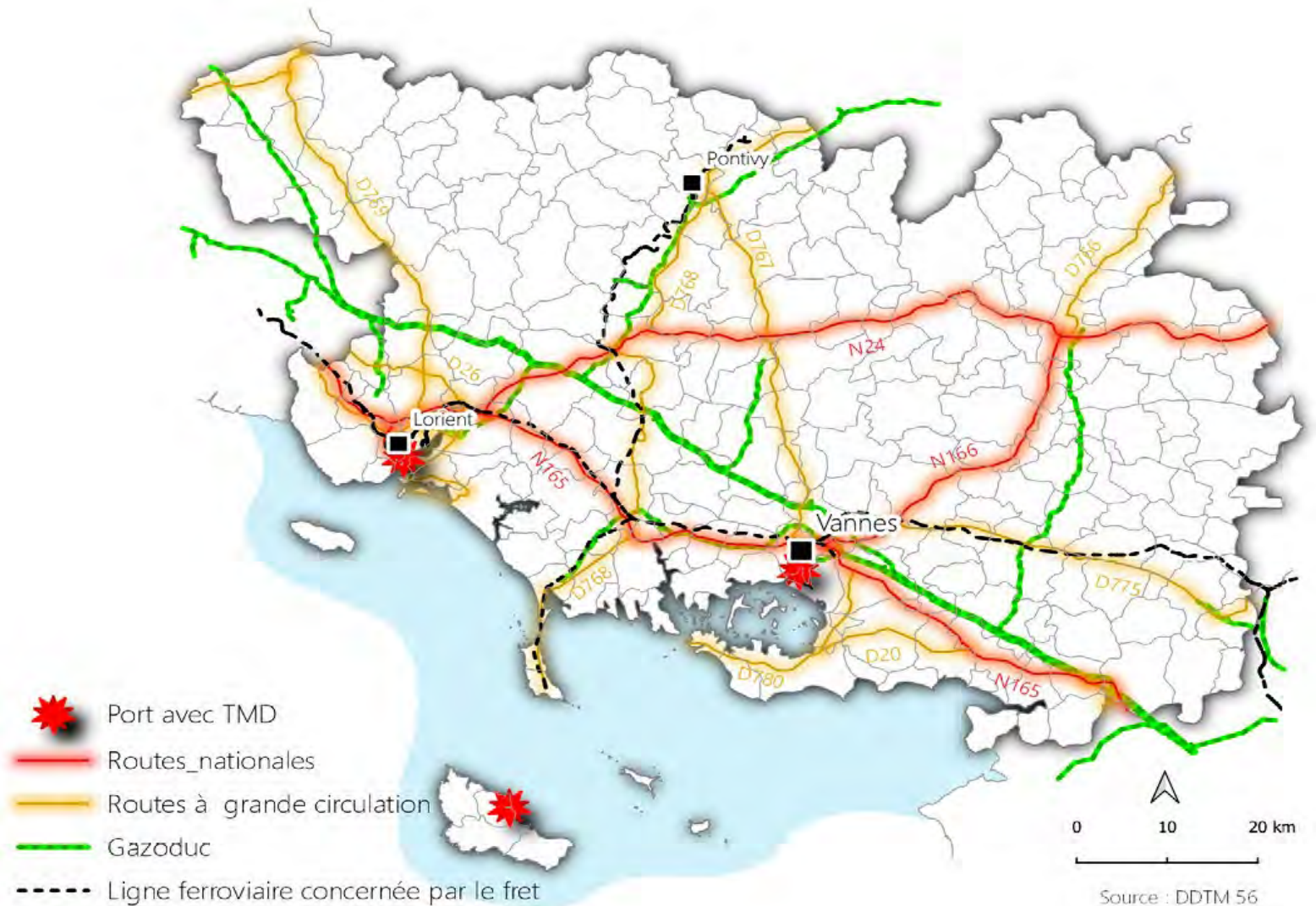
- ✓ Établissez un périmètre en attendant l'arrivée des services compétents
- ✓ Informez-vous via la radio et les réseaux sociaux
- ✓ Ne fumez pas
- ✓ Évitez tout contact avec la substance
- ✓ En cas de contact, nettoyez-vous et demandez l'avis d'un spécialiste

RISQUE

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Les zones à risques



RISQUE

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Les bons gestes



AVANT

- ✓ **Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuse** : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques par la ou les marchandises transportées
- ✓ **Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement**

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un accident

Donner l'alerte aux pompiers (18 ou 112), à la Police ou à la Gendarmerie (17 ou 112), en précisant :

- ✓ Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique...)
- ✓ Le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train...)
- ✓ La présence ou non de victimes
- ✓ La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement...)
- ✓ Le N° du produit et le code de danger
- ✓ Et, s'il s'agit, d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24H/24 figure sur les balises

S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie

- ✓ Ne pas toucher ou ne pas entrer en contact avec le produit
- ✓ Ne pas s'approcher en cas de fuite

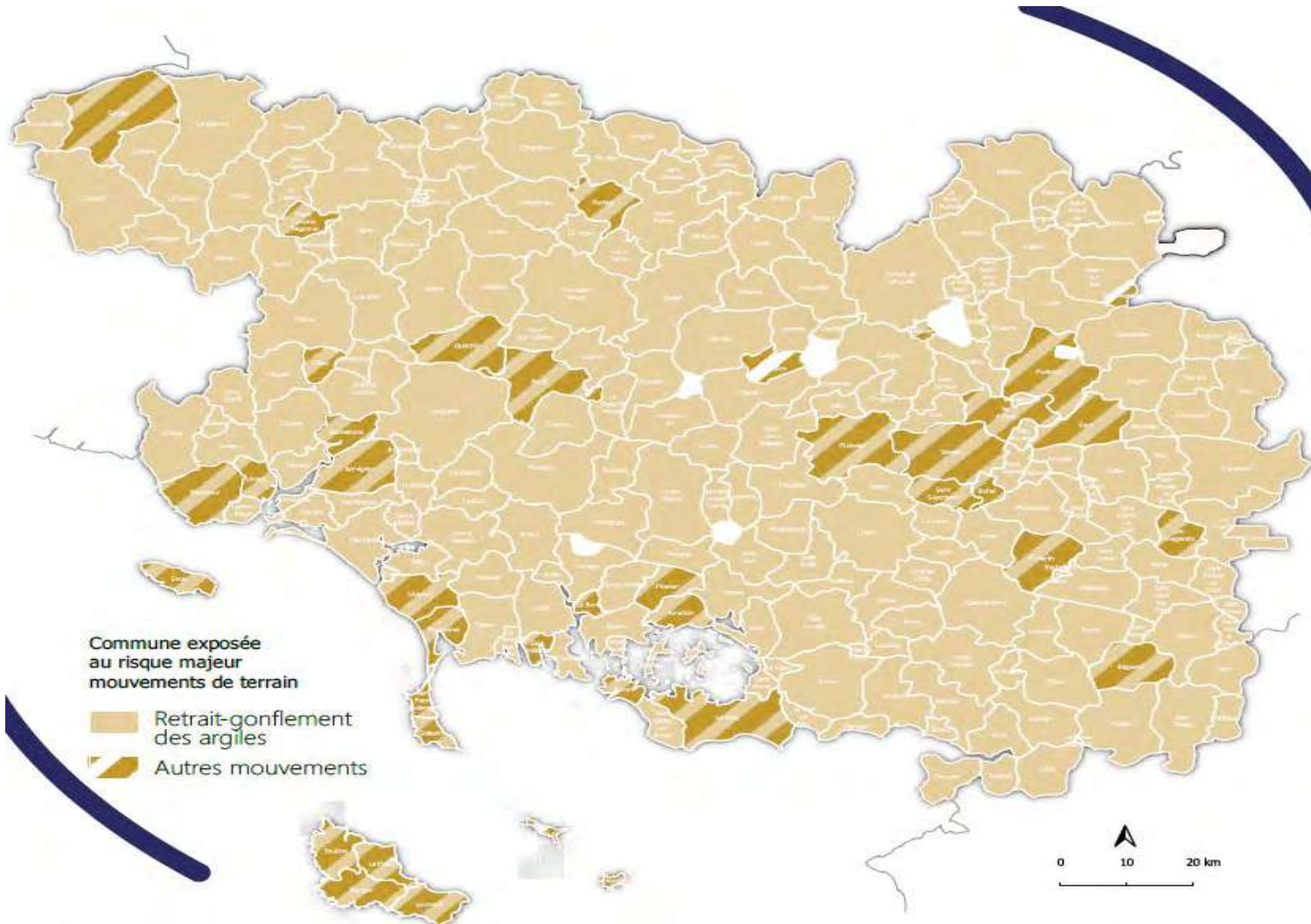
Obéir aux consignes des services de secours

- ✓ À l'écoute de la sirène, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone mais éviter de s'enfermer dans un véhicule

APRES

- ✓ **Si vous êtes confinés**, dès que la radio annonce la fin de l'alerte, aérer le local où vous êtes

Les zones à risques



Causes

- ✓ Saturation du sol
- ✓ Inclinaison du terrain
- ✓ Composition du sol et type de roche
- ✓ Fortes précipitations
- ✓ Mouvements sismiques
- ✓ Facteur humain (aménagement du territoire, mine, etc...)

Conséquences

- ✓ Grave dégâts, voir destruction totale des maisons et structures
- ✓ Nombre élevé de blessés et de décès
- ✓ Destruction des routes, chemins de fer et voies de transport
- ✓ Endiguement des rivières et ruisseaux
- ✓ Coût élevé de remise en état



Les bons gestes

AVANT

De manière générale, signaler à la mairie :

- ✓ L'apparition de fissures dans le sol
- ✓ Les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal de l'eau du robinet, craquements...)
- ✓ L'apparition d'un affaissement du sol
- ✓ La présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement

PENDANT

À l'intérieur

- ✓ Couper gaz et électricité
- ✓ En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment immédiatement, ou la zone sinistrée, ne pas revenir sur ses pas, ne pas prendre l'ascenseur

À l'extérieur

- ✓ Fuir latéralement
- ✓ S'éloigner de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment suffisamment solide, en s'éloignant des fenêtres et en s'abritant sous un meuble solide

APRES

- ✓ **Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé**

RISQUE MENACE ATTENTAT

1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN
DE POUVOIR
VOUS ÉCHAPPER
SANS RISQUE ?**

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



**SI NON ENFERMEZ-VOUS
ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



**UNE FOIS CACHÉ
ET EN SÉCURITÉ,
APPELEZ LES SECOURS**

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



**SI SE CACHER OU ÉVACUER
EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE
VIE EST EN DANGER**

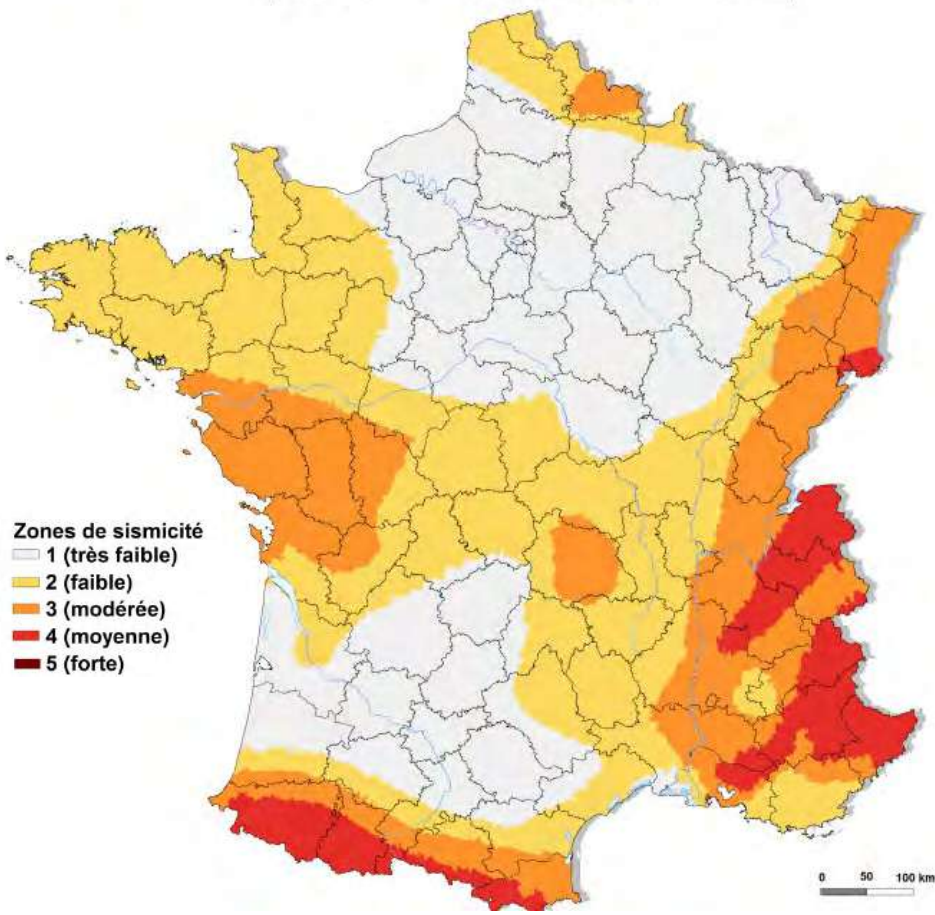
- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**



Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Zones de sismicité
1 (très faible)
2 (faible)
3 (modérée)
4 (moyenne)
5 (forte)

			Zones de sismicité			
			I	2	3	4
Catégories d'importance	I	Bâtiment sans activité humaine	Aucune obligation			
	II	Maison individuelle ⁽¹⁾		Règles PS-MI 89/92 ou Eurocode 8 ⁽²⁾		
		Autres bâtiments ⁽²⁾				
	III	Bâtiment à risque élevé		Eurocode 8 ⁽³⁾		
	IV	Bâtiment nécessaire à la gestion de crise				

(1) Domaine d'application des règles PS-MI.
(2) Hors domaine d'application des règles PS-MI.
(3) Ou règles PS92 jusqu'au 1^{er} janvier 2014.

La construction parasismique : le zonage sismique de la France impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves situées en zone de sismicité. Ces règles sont définies dans l'EUROCODE 8 et ont pour but d'assurer la protection des personnes et des biens contre les effets des secousses sismiques. Elles définissent les conditions auxquelles doivent satisfaire les constructions nouvelles pour atteindre ce but.

Ainsi, en zone de sismicité 1 (très faible), il n'y a pas de prescription parasismique particulière. En zone 2 (faible) seuls les bâtiments à risque élevé ou nécessaire à la gestion de crise sont concernés et à partir de la zone 3 (modérée), les maisons individuelles sont également concernés par la réglementation parasismique.

RISQUE SÉISME



Les bons gestes



AVANT

- ✓ **Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité**
- ✓ **Fixer les appareils et les meubles lourds**

PENDANT

- ✓ **Rester où l'on est**
À l'intérieur – Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres

À l'extérieur – Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres...)

En voiture ou assimilé – S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- ✓ **Se protéger la tête avec les bras**
- ✓ **Ne pas allumer de flamme**

APRES

- ✓ **Après la 1^{ère} secousse** – Se méfier des répliques ; il peut y avoir d'autres secousses
- ✓ **Ne pas prendre les ascenseurs** pour quitter un immeuble
- ✓ **Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz**
En cas de fuite de gaz, couper les compteurs, ouvrez les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
- ✓ **S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio**
- ✓ **Si l'on est bloqué sous des décombres**
Garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium, présents **naturellement dans le sol et les roches**.



Qu'est-ce qui favorise sa présence ?

Le radon se concentre dans les locaux fermés et résulte de nombreux paramètres comme par exemple :

- ✓ **Des caractéristique du sol** (concentration naturelle, présence d'un sous-sol en terre battue, présence de fissures dans la roche)
- ✓ **Des caractéristiques du bâtiment** (procédé de construction, fissuration de la surface en contact avec le sol, système d'aération, etc.)
- ✓ **De l'installation de menuiseries étanches** sur des bâtiments anciens sans dispositif d'aération
- ✓ **Le mode de vie des occupants** vis-à-vis de l'aération des locaux

RISQUE RADON



COMMENT AGIR ?

- ✓ **Améliorer l'étanchéité** entre le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon
- ✓ **Améliorer la ventilation de votre logement** afin d'assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence du radon
- ✓ Lorsque le chauffage est un système par combustion (cheminée, poêle, chaudière...) **créer une entrée d'air frais spécifique**

RISQUE

CRASH D'AVION

Aéroport

La présence d'un aéroport civil et militaire sur le territoire entraine un risque



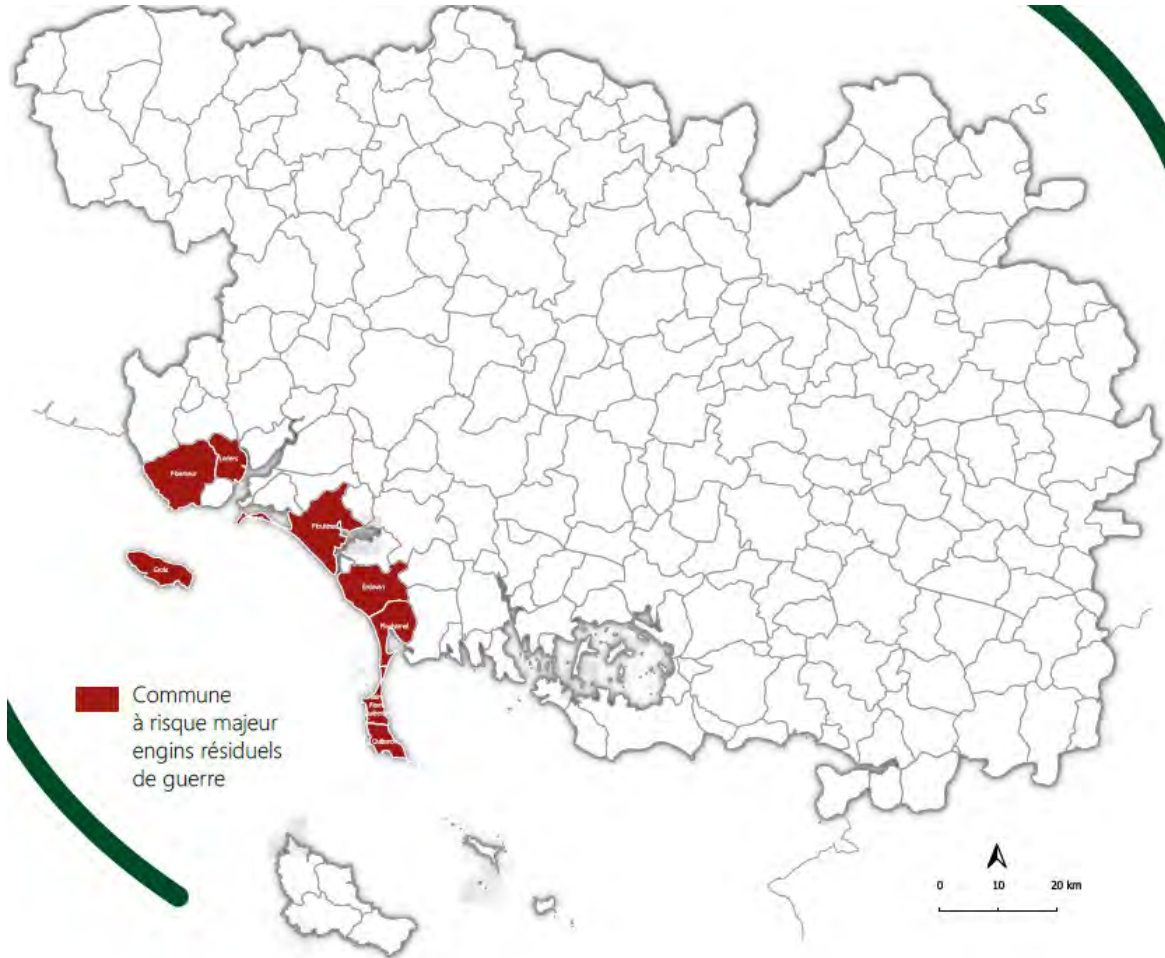
LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident
- ✓ Ne gênez les opérations de secours
- ✓ Éloignez-vous le plus rapidement possible du lieu car risque d'incendie, d'explosion
- ✓ Suivez les consignes données par les Autorités
- ✓ Prenez tout ce qui peut être indispensable si le Préfet décrète une évacuation (pensez au kit de survie qui doit être facilement accessible et prêt)

RISQUE

ENGINS DE GUERRE

Le risque « Engins résiduels de guerre » dans le Morbihan



Les événements marquants dans le département

Les équipes de déminage de la préfecture sont régulièrement appelées pour intervenir, sur le littoral notamment, suite à la découverte d'un engin, suspect ou identifié comme étant un explosif.

Malheureusement, les découvertes sont parfois plus surprenantes et dramatiques : un accident mortel a eu lieu à Groix en 2014 suite à un feu de camp sur une plage.

Les enjeux dans le département

Les populations les plus exposées sont celles pratiquant la pêche à l'aimant dans les cours d'eau du département ou sur le littoral mais aussi celles allumant des feux de plage, notamment sur la zone haute, là où les explosifs ont moins de chance d'être repris par la mer lors des marées.

La prévention et les mesures prises face au risque Sanitaire

Un arrêté préfectoral d'interdiction

Face au nombre grandissant d'intervention de l'équipe de déminage de la préfecture, **le préfet a mentionné l'interdiction des feux de plage dans l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2019** réglementant notamment l'usage du feu en vue de la protection des biens et des personnes.

Cet arrêté conditionne, en effet, les pratiques de brûlage de plein-air des végétaux ou de résidus des végétaux, et interdit les feux de plage.

RISQUE

ENGINS DE GUERRE



Les bons gestes



AVANT

- ✓ **Soyez attentifs lors de vos promenades sur les plages** notamment après la période hivernale
- ✓ **La pratique de pêche à l'aimant doit être considérée comme dangereuse** par rapport à la découverte d'engins explosifs (elle reste considérée comme illégale sans autorisation administrative)

PENDANT

- ✓ **N'y touchez pas** et interdisez à quiconque d'y toucher. En cas d'accident, votre responsabilité pourrait être engagée
- ✓ **Marquez l'emplacement de l'engin**
- ✓ **Restez discret** pour éviter d'attirer les curieux
- ✓ **Prévenez la mairie la gendarmerie ou la police**, ce sont eux qui avertiront les autorités compétentes selon une procédure particulière, et qui prendront les mesures qui s'imposent

APRES

- ✓ **Respecter les consignes des autorités**

L'ALERTE

- Le signal d'alerte confinement
- Le signal de fin d'alerte confinement
- Le signal des essais (le 1^{er} mercredi de chaque mois)



LE SIGNAL D'ALERTE CONFINEMENT « SON MONTANT & DESCENDANT » EMIS PAR LES SIRENES

3 cycles de 5 séquences (sons modulés) d'une durée d'1 minute & 41 secondes
séparés par 1 silence de 5 secondes

SIGNAL DE FIN D'ALERTE CONFINEMENT

son continu de 30 secondes

SIGNAL D'ESSAI MENSUEL

1 cycle de 5 séquences (sons modulés) d'une durée d'1 minute & 41 secondes

Vous pouvez obtenir tous les renseignements sur le SAIP à l'adresse suivante :
www.interieur.gouv.fr/Alerte

Vous entendez le signal d'alerte confinement :

1



Mettez-vous en sécurité

Pour vous confiner :

- restez chez vous
- ou rejoignez sans délai un bâtiment
- ne restez pas près des fenêtres
- arrêtez climatisation, gaz, électricité, ventilation
- n'allumez pas une quelconque flamme

2



Tenez-vous informé-e

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, autres radios locales ou France Télévision

3



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans leurs établissements

4



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Afin de ne pas surcharger les réseaux de téléphonie nécessaires à l'action des services de secours

La fin d'alerte marque le retour à une situation normale.

RÉSERVE

communale de
Sécurité civile



La réserve communale de sécurité civile (RCSC) est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

Cette réserve, **placée sous l'autorité du maire**, a vocation à intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance de la population. Elle ne doit pas se substituer ou concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

A Ploemeur, **elle est constitué d'une quinzaine de personnes**.

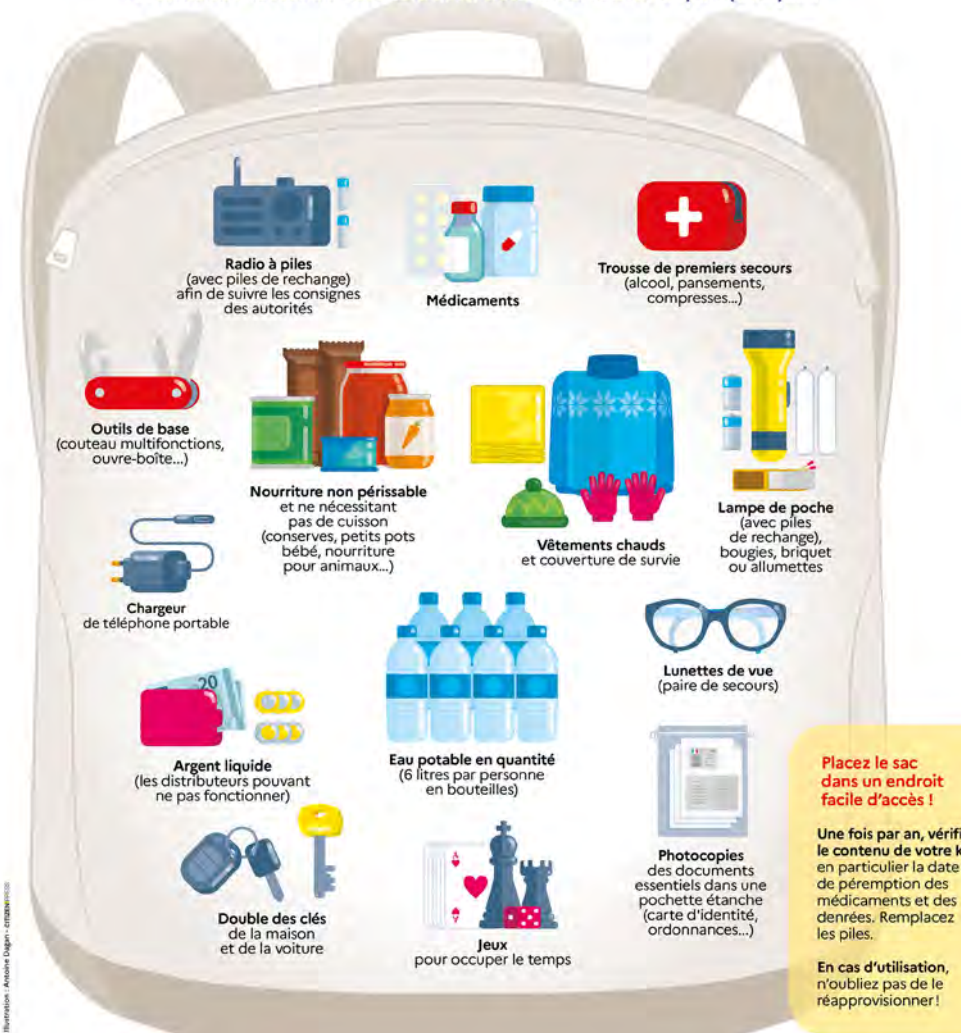
Si vous souhaitez rejoindre la réserve [cliquez-ici](#) !

KIT D'URGENCE

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



- En cas d'évènements majeurs, il est conseillé de constituer **un kit d'urgence dans votre foyer**.
- Kit devant être **accessible rapidement et facilement** transportable (sac à dos, sac de sport, sac de randonnée...)



KIT_URGENCE.jpg

Sites		Numéros d'urgence	
Mairie de Ploemeur		Urgences Européennes	112
www.ploemeur.com	02 97 86 40 40	Pompiers	18
Police municipale	02 97 05 50 85	Police	17
CCAS	02 97 86 40 60	Malentendants	114
Préfecture du MORBIHAN		Secours en mer	196
www.morbihan.gouv.fr	02 97 54 84 00	Radio d'information	
Vigilance météo (Météo France)		JAIME RADIO	101.9 Mhz
www.meteofrance.com		France INTER	98 Mhz
Risques Majeurs		France INFO	105.5 Mhz
www.risques.gouv.fr		France BLEU	90.4 Mhz

[Cliquer ici pour inscrire une personne sur la liste des personnes vulnérables ou contacter le CCAS par téléphone.](#)